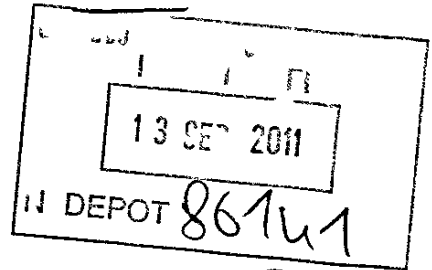




1108576301

DATE DEPOT	2011 09 13
NUMERO DE DEPOT	2011R086141
N° GESTION	2011B00927
N° SIREN	521181057
DENOMINATION	SIGUER
ADRESSE	13 rue Ferou 75006 PARIS
DATE D'ACTE	2011/09/01
TYPE D'ACTE	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE	LIBERATION DU CAPITAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

RF 1109/11 CE, ST
06



MA 927

SIGUER

Societe a responsabilite limtee
au capital de 28 251 000 euros
Siege social 13 rue Ferou 75006 Paris
521 181 057 RCS Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DES ASSOCIES EN DATE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2011

L an deux mille onze
Le 1^{er} Septembre
A 10 heures

Les associes de la Societe Siguer se sont reunis en Assemblée Generale Extraordinaire au siege social, sur convocation faite par la gerance a l'effet de deliberer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

Liberation du capital social correspondant aux apports en numeraire d'origine d'un montant total de 1 000 euros

- Modification correlative des statuts

SONT PRESENTS

Monsieur Jean Marc Galabert	2 825 099 parts
- Mademoiselle Sandrine Popovic	1 part
TOTAL DES PARTS PRESENTES	2 825 100 parts

Monsieur Jean Marc Galabert preside la seance en sa qualite de Gerant associe

Le President de seance constate que tous les associes sont presents et que l'assemblee peut par consequent valablement deliberer

Monsieur Jean Marc Galabert depose alors sur le bureau et met a la disposition de l'assemblee

- la copie des lettres de convocation
- le rapport de la gerance ,
l attestation bancaire relative a la liberation integrale du capital d origine
le texte des resolutions soumises a l assemblee ,
- un exemplaire des statuts ,
un projet des statuts modifies

LS

Il declare en outre que le texte des resolutions presentees le rapport de la gerance la liste des associes de la societe et autres documents tendant a l'information des associes ont ete tenus a leur disposition au siege de la societe conformement aux textes en vigueur

L'Assemblee lui donne acte de cette declaration Monsieur Jean-Marc Galabert procede a la lecture de son rapport et declare ensuite la discussion ouverte

Apres un echange de vues et plus personne ne souhaitant prendre la parole les associes passent alors au vote des resolutions figurant a l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblee Generale apres avoir pris connaissance du rapport de la Gerance attestant que la totalite des fonds correspondant au montant du capital social d'origine, soit 1 000 euros a ete versee constate la liberation integrale des 100 parts sociales de numeraire composant le capital social d'origine et rappelle en outre que les 2 825 000 parts emises lors de l'Assemblee du 2 juillet 2010 ont ete integralement liberees L'Assemblee constate de ce fait que les 2 825 100 parts composant actuellement le capital sont integralement liberees

Cette resolution est adoptee a l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblee Generale apres avoir pris connaissance du rapport de la Gerance et compte tenu des termes de la resolution precedente, supprime a l'article 7 1) des statuts la mention «Le capital sera verse dans la caisse sociale a premiere demande de la Gerance et ajoute sous l'article 7 un paragraphe 3) libelle comme suit

3) « Aux termes des deliberations de l'Assemblee Generale Extraordinaire des Associes en date du 1^{er} Septembre 2011 il a ete constate la liberation integrale des 100 parts de numeraire composant le capital social d'origine (representant la somme de 1 000 euros) et compte tenu de la liberation integrale des 2 825 000 parts nouvelles precitees la liberation de la totalite des 2 825 100 parts composant le capital social

Le reste de l'article 7 demeure sans changement »

Cette resolution est adoptee a l'unanimité

L'ordre du jour etant epuise la seance est levee

De tout ce que dessus, il a ete dresse le present proces verbal qui apres lecture a ete signe par les associes et le Gerant

Handwritten signatures:
 JW SP
 & SP